



## Règlement action/concours IZEO – Mai et Juin 2013

### **Article 1**

Ce concours, y compris la collecte et le traitement des données permettant son organisation, est organisé par :

#### **IZEO asbl**

Avenue Louise 500  
1050 BRUXELLES

Belgique

info@izeo.be

RPM Bruxelles

N° d'entreprise : BE 0842.177.457

Toutes demandes d'informations ou plaintes peuvent être adressées à IZEO par courrier.

### **Article 2**

Ce concours est ouvert à toute personne établie en Belgique et âgée de minimum 18 ans, s'affiliant à IZEO avant le 15/06/2013 via le site internet [www.izeo.be](http://www.izeo.be), et qui est en règle de cotisation à IZEO.

Les employés d'IZEO et des organisations partenaires ne pourront pas participer au concours ou, du moins, ne pourront être sélectionnés comme possibles gagnants.

Le concours est un tirage au sort parmi les nouveaux membres issus de l'action Start Your Business inscrits à IZEO entre le 22/5/2013 et le 15/06/2013 et en ordre de cotisation au plus tard le 30 juin 2013.

### **Article 3**

Le concours débute le 22/5/2013 et se termine le 15 juin 2013 à minuit (heure belge). Aucune participation ne sera acceptée après cette date. Peuvent participer au concours :

- Tous les indépendants affiliés à IZEO avant le 15 juin 2013
- Et ayant payé leur cotisation annuelle à IZEO asbl sur le compte d'IZEO 363-1031426-65 avant le 30 juin 2013.

### **Article 4**

Chaque formulaire en ligne devra être complètement et correctement rempli. Il devra ainsi comporter les coordonnées exactes du participant. Toute information inexacte ou incomplète entraînera l'élimination du participant.

### **Article 5**

Le concours est constitué d'un tirage au sort. Il y a 1 i-Pad à gagner.



#### **Article 6**

Le tirage au sort sera réalisé durant la semaine qui suit la clôture des paiements valides (30/06/2013)

#### **Article 7**

Le gagnant du concours sera averti par e-mail au plus tard fin août 2013. Le prix sera remis en mains propres au gagnant dans un bureau Partena au plus tard dans les 6 semaines qui suivent la clôture du concours. Les participants aux concours reconnaissent qu'ils pourront être disqualifiés dès lors qu'ils ne répondraient pas à un courrier électronique ou un appel téléphonique provenant des équipes responsables dans un délai de 48H.

#### **Article 8**

Le concours IZEO comporte 1 prix à savoir : 1 iPad (Modèle : APPLE IPAD 3 WI-FI + 4G 16GB BLACK MD366NF/A)

Ce prix est personnel, incessible et non susceptible d'échange contre un autre prix ou en espèces.

#### **Article 9**

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, le participant autorise IZEO à utiliser ses données personnelles communiquées en vue d'organiser le « concours IZEO » et de rendre public les gagnants. Ces données seront également utilisées afin d'informer les participants des activités d'IZEO par la suite.

Les participants acceptent de se prêter à des opérations promotionnelles diverses, notamment par des interviews, des prises de vues et des citations de son nom à publier notamment sur Internet.

La loi du 8 décembre 1992 donne un droit d'accès et de correction à l'égard des données personnelles communiquées. Les participants et gagnants ont également le droit à tout moment de s'opposer à l'utilisation des données à des fins de direct marketing. A cette fin, veuillez prendre contact avec [info@izeo.be](mailto:info@izeo.be)

#### **Article 10**

IZEO se réserve le droit de modifier l'action, un point du règlement ou son mode de déroulement si des circonstances imprévues ou des situations indépendantes de sa volonté le justifiaient.

#### **Article 11**

La participation au présent concours entraîne l'acceptation du présent règlement. La participation se fait via le site [www.izeo.be](http://www.izeo.be). Les participants doivent impérativement s'affilier à IZEO afin de pouvoir participer, et avoir payé leur cotisation pour le 30/06/2013.

#### **Article 12**

En cas de cessation de l'activité de la société offrant le cadeau avant la livraison de celui-ci, IZEO se réserve le droit d'annuler le concours ou d'en modifier le prix. En pareil cas, IZEO se trouve dégagé de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du gagnant.

Si le cadeau n'est plus disponible, IZEO se réserve le droit d'attribuer un autre cadeau (pour un budget supérieur ou identique).

#### **Article 13**



---

En cas de litige, le droit belge sera applicable et le tribunal du siège d'IZEO sera compétent.

Fait à Bruxelles, le 21 mai 2013.